

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES

ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS

Les Consultats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ANNONCES: PUBLICITÉS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ABONNEMENTS: Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05
Suisse Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

ANNONCES
suissees 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Le nouveau tarif douanier français et l'horlogerie

Dans son dernier numéro, *Le Fabricant Français*, l'organe officiel de la Chambre Intersyndicale des Fabricants de l'Est, invite au calme les horlogers suisses. Cette recommandation est vraiment amusante de la part de ceux dont la hantise de la concurrence suisse, a fait perdre le sang-froid et le sens de la mesure.

Les fabricants d'horlogerie d'Outre-Doubs protestent de la pureté de leurs intentions et se défendent de vouloir fermer la France aux produits suisses; or, cette affirmation est plutôt en contradiction avec le contenu d'une circulaire d'un gros fabricant d'horlogerie de la frontière, par laquelle il avise ses clients que les nouveaux droits d'entrée étant *presque prohibitifs*, il y aura lieu de s'attendre à une *augmentation énorme des prix*. Dans ces conditions, il est assez compréhensible que l'horloger suisse envisage les moyens de se défendre contre les attaques dont elle est l'objet et d'aviser aux mesures propres à réprimer l'appétit, par trop exagéré, de son collègue français. Dans l'attitude prise par lui, il n'y a donc ni colère, ni emportement, mais bien la volonté arrêtée de sauvegarder ses intérêts menacés.

Nous ne nous arrêtons pas, aujourd'hui, aux arguments forcément très alambiqués invoqués par *Le Fabricant Français*, pour justifier l'attitude de l'association qu'il représente; nous aurons amplement l'occasion d'y revenir pendant la campagne qui va s'ouvrir.

Ce qu'il y a lieu de relever, aujourd'hui, c'est l'angle sous lequel l'horlogerie française est envisagée par notre confrère. Il semble, d'après lui, que cette industrie n'a qu'une importance très limitée, qu'elle pèse peu dans la balance vis-à-vis de l'industrie similaire suisse et que celle-ci, étant donnée sa supériorité incontestable sur la première, n'a nullement à craindre, malgré les nouveaux droits, de voir le marché français fermé à ses produits.

Or, cette modestie, très louable de la part d'un concurrent, ne nous semble guère s'harmoniser avec les déclarations faites par la Chambre Intersyndicale des fabricants de l'Est, dans le rapport à l'appui du projet de tarif élaboré par elle et adopté les yeux fermés par le gouvernement français. Suivant ces déclarations, la production française, pour la petite horlogerie, serait de 230 millions de francs français, le capital engagé dans l'horlogerie française d'environ 200 millions de francs et le nombre des ouvriers occupés d'environ 25,000.

De deux choses l'une; ces chiffres sont exacts, alors l'horlogerie française n'est pas si modeste qu'on veut bien nous le dire maintenant, elle présente une importance très appréciable et n'a nul besoin de la prohibition qu'elle réclame pour se développer; ou bien, ces chiffres sont exagérés et établis dans l'unique but de jeter de la poudre aux yeux du gou-

vernement et de l'engager ainsi à sacrifier peut-être, au profit de l'horlogerie française, d'autres intérêts, en réalité plus importants.

Or, nous avons tout lieu de croire que c'est la deuxième alternative qu'il faut envisager.

Déjà dans un précédent numéro, la *Fédération Horlogère* avait relevé, en passant, l'inexactitude du chiffre de 230 millions pour la production de la petite horlogerie.*)

Une autre preuve de cette exagération réside dans le fait que la balance commerciale pour la petite horlogerie solde en faveur de l'importation de 60 millions de francs, de telle sorte que le chiffre de la consommation d'horlogerie en France serait de 290 millions, alors que, suivant la *Deutsche Uhrmacher Zeitung*, l'Allemagne, avec 20 millions d'habitants en plus, n'en consommerait que pour 30 millions de mark ou environ 180 millions de francs français, et la Suisse, environ 4 millions de francs suisses ou 20 millions de francs français.

Les chiffres cités, quant aux capitaux engagés, sont encore beaucoup plus enflés. L'horlogerie suisse, avec une production d'environ dix fois supérieure à celle française, si nous réduisons cette dernière à sa juste valeur, travaille avec un capital qu'on peut évaluer à environ 250 millions, soit 1 1/4 de milliard de francs français et l'Allemagne, avec un capital de 45 millions de marks, soit 270 millions de francs français.

Il est donc difficile d'admettre que pour l'horlogerie française, ce capital soit de 800 millions.

Autre exagération manifeste en ce qui concerne le nombre d'ouvriers. Alors que la Suisse n'en occupe que 50,000, la France, avec la différence de production signalée, ne peut évidemment en occuper 25,000.

Nous ne reprendrons pas, pour notre compte, les appréciations plutôt sévères, formulées par la *Deutsche Uhrmacher-Zeitung*, quant aux procédés utilisés, mais il y a lieu, toutefois, de s'étonner de la légèreté avec laquelle on a jonglé avec les chiffres et du peu de sérieux des motifs invoqués.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, cet esprit n'est pas propre à l'horlogerie seule, mais il semble avoir animé tout le projet dans son ensemble. Ce n'est aujourd'hui un mystère pour personne que ce projet a été dicté, pour ainsi dire, au gouvernement, par quelques groupes industriels peu importants, qui ont cherché non pas à obtenir une protection suffisante de l'Etat, protection avec laquelle nous serions pleinement d'accord, mais à supprimer purement et simplement l'importation en France de produits destinés à leur faire concurrence. En d'autres termes, on a cherché à instaurer au profit de quelques fabricants et sans que d'autres industries autrement plus importantes aient été consultées, un protectionnisme outrancier et tracassier et, afin d'escamoter toute velléité d'opposition, on a voulu enlever le projet par la procédure accélérée et le faire voter avant les vacances de Pâques.

*) Voir numéro 24, du 26 mars 1927.

Heureusement que cette manœuvre n'a pas abouti, mais elle sert à démontrer la valeur morale qu'on peut attribuer à la nouvelle loi.

Il y a lieu d'espérer que le répit forcément obtenu permettra aux intéressés français, qui se rendent compte du préjudice que peut causer à leur pays l'esprit qui semble dominer certains milieux politiques et industriels, d'intervenir efficacement et d'apporter au projet les atténuations nécessaires.

**

Les délégués des associations patronales et des Chambres de commerce intéressées ont eu, sous la présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie, une réunion, vendredi 24 courant, pour envisager la situation, formuler des propositions pour la conclusion d'un traité de commerce et envisager aux mesures à prendre, si malheureusement les négociations ne devaient pas aboutir. Un excellent esprit n'a cessé de régner pendant la discussion entre les délégués des diverses branches représentées, qui fait bien augurer de l'avenir.

Une commission spéciale de 5 membres, sous la direction de la Chambre, a été nommée, pour se tenir en contact avec la Commission des négociations. Les propositions adoptées par la réunion seront soumises aux sections respectives, pour être ratifiées. Celles-ci devront se prononcer d'ici au 10 mai prochain.

Litiges en douanes aux Etats-Unis

Dans chaque port américain de quelque importance, deux agents en douane, le percepteur des droits (*collector*) et le vérificateur expert (*appraiser*), sont chargés des formalités douanières. Dans certains ports secondaires, ces deux fonctions sont assurées par le même agent.

Les litiges, en règle générale, sont provoqués par les importateurs qui contestent la décision des agents en douane et portent leur plainte devant le tribunal compétent pour en obtenir la révision.

C'est le *Collector* qui classe la marchandise importée et détermine le droit. Il se base généralement sur la déclaration faite par l'*Appraiser*.

La décision du *Collector* est finale, sauf appel dans les 60 jours. Si l'importateur fait appel dans le délai légal, le *Collector* doit, dans les 60 jours suivants, examiner sa décision, la modifier s'il juge la plainte justifiée, ou la confirmer dans le cas contraire. S'il confirme sa décision, il est tenu de saisir la Cour des Douanes des Etats-Unis (*United States Customs Court*).

Bien que cette procédure soit de beaucoup la plus courante, il en existe d'autres, telles que la pétition pour annulation des droits additionnels et amendes, et la demande en dégrèvement pour dommages subis par les marchandises dans les entrepôts douaniers.

L'*Appraiser* examine et évalue la marchandise et transmet au *Collector* le résultat de son expertise ainsi que tous faits susceptibles de l'éclairer.

Etant donné le caractère *ad valorem* de la grande majorité des droits établis par le tarif américain, le rôle principal de l'*Appraiser* est de déterminer la valeur de la marchandise. Sa décision est finale sur ce point à l'égard du *Collector* et de l'importateur, sauf appel de l'un ou de l'autre devant la *U. S. Customs Court*. Les deux tribunaux compétents pour juger des choses douanières sont la *U. S. Customs Court* et la *U. S. Court of Customs*

Appeals (Cour des douanes et Cour d'appel des douanes).

Le premier de ces tribunaux, *U. S. Customs Court*, créé par la loi du 28 mai 1926, en remplacement du Board of General Appraisers, est compétent pour juger d'une façon générale de tous les litiges en douane; décisions du *Collector* sur le taux et le montant des droits et toutes autres décisions prises par cet agent dans l'exercice de ses fonctions; également cette Cour a compétence pour se prononcer sur les décisions des *Appraisers* sur la valeur des marchandises. La Cour des Douanes est composée de 9 juges, dont un président. Elle est divisée en trois sections de trois juges siégeant séparément et indépendamment.

Toutes les affaires portées devant la Cour, en contestation des décisions du *Collector*, sont jugées par une section de la Cour formant un tribunal de trois juges. Il en est un peu différemment lorsqu'il s'agit de contestations des décisions de l'*Appraiser*.

L'appel est en ce cas porté devant un juge unique qui a compétence pour infirmer, reviser ou maintenir l'évaluation de l'agent en douane. Ce n'est qu'en second ressort que le plaignant peut appeler de sa décision devant une section de la Cour.

C'est le président de la Cour (*Chief Justice*) qui répartit les affaires entre les trois sections. La Cour des Douanes est, en somme, un tribunal de première instance et toutes les preuves par témoignage ou écrits doivent lui être soumises. Sa juridiction s'étend à l'ensemble du territoire. Elle a son siège à New-York mais tient ses assises périodiquement dans les différents ports du pays.

Ses décisions ont force exécutoire et obligent l'Etat comme l'importateur, sauf appel devant la Cour d'Appel des Douanes.

La Cour d'Appel des Douanes, pour la grande majorité des litiges en douane, juge en dernier ressort.

Elle est composée de cinq juges dont un président, siégeant ensemble. Elle tient ses assises à Washington D. C. sauf à de rares exceptions.

Elle juge en dernier appel, et seulement en appel, des décisions des trois sections de la Cour des Douanes. Elle ne peut, en aucun cas, être saisie en premier ressort. Les parties ne sont pas admises à faire devant elle la preuve par écrits ou témoignage, la Cour appuyant sa décision sur les conclusions du tribunal de première instance.

La procédure de l'appel consiste simplement en une plainte par écrit, avec exposé des motifs de l'appel de la première décision.

La Cour d'appel requiert alors de la Cour des douanes communication du dossier de l'affaire. Les différentes pièces du dossier doivent être imprimées, de même que les rapports des deux parties en cause, l'Etat et l'importateur. Après discussion des parties en présence et étude des pièces, la Cour d'appel rend son jugement qui peut confirmer, infirmer ou modifier la décision de la Cour de douanes. L'affaire est ensuite retournée à ce tribunal avec les instructions nécessaires. Les jugements de la Cour d'appel sont rendus en dernier ressort.

Cependant, lorsqu'une affaire implique certaines dispositions constitutionnelles, certains traités, certaines lois fondamentales, ou lorsque l'*Attorney General* l'a jugée d'un intérêt ou d'une importance suffisante, la Cour Suprême des Etats-Unis a compétence pour casser ou modifier la décision de la Cour d'appel. Ces cas sont exceptionnels.

Dans l'ensemble, les plaignants sont les importateurs qui se prétendent lésés par les décisions des agents en douane: mais les fabricants du pays ont le droit, dans certaines conditions, de porter plainte devant les tribunaux, lorsqu'ils estiment qu'une décision douanière est injuste ou illégale et frappe d'un droit insuffisant un article de concurrence.

L'Etat est représenté dans les litiges en douane par un *Assistant Attorney General*, spécialement désigné ou l'un de ses *Assistants*.

Le plaignant, généralement importateur, est représenté par un avocat, membre du barreau de la Cour des douanes ou de la Cour d'appel des douanes.

Le tarif Fordney de 1922, qui a consacré des réformes nombreuses sur les lois précédemment en vigueur, marque un progrès certain quant à l'organisation de la Procédure. Aucune modification essentielle n'est actuellement à l'étude et il ne semble pas qu'il puisse en être apporté avant la session du Congrès du mois de décembre 1927.

Informations

Avis.

Nous recherchons un nommé
Boruch Echara,
chef de la Maison *UHAG*, ci-devant à Berlin. Les

personnes qui pourraient nous renseigner nous rendront service.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds Rue Léopold Robert 42.

Douanes

Cuba. — Factures consulaires.

D'après une communication du Consulat de Cuba à Genève, le Gouvernement cubain a décrété que pour toutes les marchandises taxées « ad valorem » à leur entrée à Cuba, l'exportateur est tenu de présenter à la légalisation consulaire non pas seulement une facture dans la forme et dans le nombre d'exemplaires exigés jusqu'à présent, mais aussi sa facture originale. Dans cette facture, l'intéressé doit attester sous la foi du serment, par devant notaire, que la valeur indiquée représente le prix de vente effectif de la marchandise, y compris les frais d'expédition jusqu'à Cuba. Le Consulat de Cuba à Genève accepte que cette attestation soit légalisée par une autorité communale ou par la Chancellerie d'Etat, au lieu de l'être par un notaire.

Sont actuellement frappées d'un droit « ad valorem », lors de leur importation à Cuba, les marchandises ci-après, entre autres:

Bijouterie en or ou en platine, ainsi que tous autres articles composés de ces métaux précieux ou de leurs alliages; articles dorés et argentés. — Instruments de musique — Montres — Compas, étuis de mathématiques.

Espagne.

Dédouanement des montres plaqué-or.

Suivant renseignement de source officielle, la nouvelle publiée dans la *Fédération Horlogère* de samedi, au sujet du dédouanement des montres plaqué-or est prématurée; le Conseil de l'Economie nationale n'a pas encore tranché la question de principe. Il y aura sans doute eu confusion avec une décision prise dans un cas isolé.

Roumanie. — Nouveau tarif douanier.

Voici un extrait du nouveau tarif douanier roumain, indiquant les droits sur les montres et les horloges. Nous devons ajouter que depuis le 14 avril, date de l'entrée en vigueur du nouveau tarif, la conversion des lei-or en lei-papier s'effectue par la multiplication du droit inscrit au tarif avec le coefficient 40 (jusqu'ici ce coefficient a été de 30).

	Lei-or *)
1595. Montres de poche:	
a) avec boîtes en métal	Pièce 1.—
b) avec boîtes en métal doré ou argenté	» 1.50
c) avec boîtes en argent, même doré, en nacre, ivoire	» 3.—
d) avec boîtes en or, platine, garnies ou non garnies, avec pierres précieuses	» 10.—
<i>Note.</i> — Si les montres-bracelets sont avec des bracelets, ceux-ci se taxent séparément suivant le matériel dont ils se composent.	
1596. Mouvements complets pour montres de poche	» 0.50
1597. Accessoires et fournitures pour montres de poche:	
a) en matière commune	Kg. 2.50
b) en matière commune, mais dorée ou argentée	» 4.—
c) en argent, même doré	» 17.50
d) en or ou platine	» 250.—

Sous cet article (numéro du tarif) se taxent seulement les fournitures pour montres de poche et des parties isolées de ces montres. Si on importe toutefois des boîtes de montres complètes dépourvues seulement de leurs mécanismes, ces boîtes se taxent comme montres complètes suivant leur composition.

1598. Horloges monumentales (pour églises, écoles, etc.) Kg. 0.75

Les fournitures de ces horloges sont taxées comme celles-ci.

1594. Pendules et réveils:

a) en bois, fer, faïence, porcelaine, ou autres matières communes	» 0.40
b) en marbre, bois exotique, porcelaine d'art	» 1.30
c) en matière fine	» 1.90

Les fournitures sont taxées de la même façon.

*) 1 lei-or = 1 franc.

Chronique des Associations patronales

Association patronale horlogère du district du Locle.

L'Assemblée générale aura lieu le *Vendredi 29 avril 1927, à 20 heures, à l'Hôtel des Trois-Rois*, avec à l'ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Rapport annuel.
3. Comptes et rapport des vérificateurs.
4. Budget de 1927 et cotisations.
5. Nomination du Président et des Vice-présidents.
6. Election des autres membres du Comité.
7. Nomination des vérificateurs de comptes.
8. Rapport sur la situation de l'industrie.
9. Divers.

Chronique des Associations ouvrières

L'Union syndicale suisse en 1926.

Le rapport financier de l'Union syndicale suisse — qui groupe les 20 principales fédérations ouvrières du pays — vient de paraître. Aux recettes, les cotisations statutaires des fédérations adhérentes figurent pour fr. 98,000. Vient ensuite la subvention fédérale de 55,000. Comme on le sait, le principe de cette participation de l'Etat aux dépenses de l'Union syndicale est vivement contestée dans certains milieux où l'on ne comprend guère que la Confédération subsidie une organisation qui a pour but le renversement de l'Etat et comme moyen d'action, la grève générale. Au total, les recettes accusent fr. 162,000 environ. Quant aux dépenses, elles se montent à fr. 154,000, dont une cinquantaine de mille pour les traitements du Secrétaire permanent et les primes versées à la caisse de retraite du personnel.

Comme on s'en souvient, l'Union syndicale a organisé, l'an dernier, une vaste collecte en Suisse destinée à appuyer le mouvement de la grève anglaise. Ce geste a été apprécié de diverses façons dans le pays, où l'on a constaté avec étonnement que l'Union syndicale n'hésitait pas à subventionner un mouvement pouvant porter un préjudice assez sérieux à l'industrie suisse en raison des répercussions que la grève anglaise a exercées pendant un certain temps sur les exportations suisses. Or, l'Union syndicale a récolté, dans cette intention, au sein de la classe ouvrière de notre pays, la belle somme de fr. 316,627.70. Cette somme, certes, eut pu trouver un meilleur emploi en Suisse même.

Commerce extérieur

Chili.

Suivant le rapport annuel du Consulat de Suisse à Santiago, les résultats de l'année 1926, pris dans leur ensemble, doivent être considérés comme passablement défavorables au point de vue de l'économie publique du Chili, lourdement affectée par la grave crise de l'industrie du salpêtre qui se répercute d'une manière plus ou moins directe sur toutes les activités du pays et signifie pour le Fisc chilien une diminution importante de ses revenus.

Le déficit produit par la crise du salpêtre dans les finances publiques a cependant été atténué du fait de la création, pendant ces dernières années, d'autres ressources (principalement l'impôt sur le revenu nouvellement créé et l'augmentation des contributions déjà existantes), de sorte que le droit d'exportation sur le salpêtre qui représentait auparavant le 60 % environ des recettes fiscales n'en représente plus guère maintenant que le 20 % à peu près.

Les lois sociales, qui représentent une aspiration des plus justifiées, ont été mises en vigueur dans ce pays, sauf pour quelques exceptions, avec des erreurs qui font que, sans satisfaire l'ouvrier, elles sont onéreuses pour le commerce et l'industrie dont la crise est démontrée par la fermeture de quelques fabriques et la fuite alarmante de capitaux privés qui, rien que pour Valparaiso, était estimée à une valeur de plus de 80 millions de pesos pendant le premier semestre 1926.

Chronique du travail

La Suisse industrielle.

On comptait en Suisse, à la fin de l'année dernière, 8123 fabriques occupant un total de 354,496 ouvriers. Par rapport à l'année précédente, le nombre des

fabriques a décré de 24 et celui des ouvriers de 9250. La forte diminution du nombre des ouvriers vient pour une petite part seulement de la diminution du nombre des fabriques; elle représente donc une diminution de la moyenne des ouvriers occupés dans l'ensemble des fabriques. Les cantons de Zurich, de Berne, de Soleure et de St-Gall accusent une diminution de plus de 1000 ouvriers chacun; celui de St-Gall enregistre en même temps une diminution du nombre des fabriques, tandis que pour les trois autres, ce dernier facteur est resté à peu près stable. Si le nombre des fabriques et des ouvriers a baissé en comparaison des années 1924 et 1925, il n'en représente pas moins en regard de la dernière année d'avant-guerre un accroissement de 22 fabriques et de 13,237 ouvriers. Classés par ordre d'importance, c'est l'industrie des machines, appareils et instruments qui vient en tête avec 736 fabriques occupant 61,485 ouvriers, puis vient l'horlogerie et la bijouterie avec 112 établissements et 42,687 ouvriers. L'industrie du coton occupe 34,517 ouvriers (hommes et femmes), l'industrie de la soie 25,966 et la broderie 11,044. Ces chiffres permettent de constater une fois de plus que la Suisse n'est plus un « peuple de vachers et de bergers » et que l'industrie a pris dans notre pays un développement considérable.

Chronique administrative

Bureau des matières d'or et d'argent.

II.

Boîtes de montres en métal plaqué ou doublé d'or. — Par son arrêté du 30 avril 1926, le Conseil fédéral a fixé les conditions que doivent remplir les ouvrages recouverts d'une couche d'or, par un procédé quelconque, pour pouvoir porter la désignation de « plaqué or ». Cet arrêté, attendu avec impatience par les intéressés a permis de mettre un terme à l'abus de l'emploi de la désignation « plaqué or » accompagnée de celle de « garanti 5 ans » ou plus, apposée sur des ouvrages en métal simplement doré. Toutefois, à la demande du groupement des fabricants de plaqué par le procédé du laminage, une commission d'experts examine à nouveau la partie technique de l'arrêté aux fins de modifier, le cas échéant, les épaisseurs différentes fixées pour chaque genre de fabrication du plaqué. On peut être certain que les nouvelles dispositions qui seront élaborées à ce sujet contribueront à développer et à protéger la fabrication, si intéressante pour l'industrie horlogère, du plaqué or.

Revision des lois sur le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine et sur le commerce des métaux précieux. — Au cours de l'année 1926, la Chambre suisse de l'Horlogerie a procédé à un examen approfondi du projet de la loi de contrôle que nous vous avons remis par notre message du 18 septembre 1925. Une commission spéciale nommée par la chambre sus-mentionnée en a étudié l'économie, après quoi un nouveau projet a été élaboré de concert avec le bureau fédéral des matières d'or et d'argent. Ce projet est actuellement discuté au sein des intéressés. De son côté, le comité central des associations de la branche bijouterie, orfèvrerie et horlogerie nous a présenté des propositions qui sont en complète contradiction avec ce projet et les vœux de la Chambre suisse de l'Horlogerie. Pour ces raisons, les commissions des Chambres n'ont pas encore pu s'occuper de l'examen de la revision de la loi de contrôle. Il faut attendre qu'un nouveau projet élaboré d'accord avec les groupements d'intéressés soit définitivement mis au point.

Relations avec l'étranger. — Des délégués des administrations du contrôle des métaux précieux d'Egypte et des Pays-Bas ont visité les installations de notre service de contrôle. Ces délégués avaient pour mission d'étudier les diverses méthodes d'essais des métaux précieux employées dans notre pays et spécialement l'essai du platine à la pierre de touche selon la méthode du directeur du bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Examens en obtention du diplôme fédéral d'essayeur-juré. — Des examens en obtention du diplôme d'essayeur-juré ont été organisés cette année; ils ont eu lieu en octobre dernier à l'Ecole polytechnique, à Zurich. Le programme de ces examens a été publié dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (No. 203 du 1er septembre 1926). Les deux candidats qui s'étaient fait inscrire ont subi ces examens avec succès.

Personnel du bureau fédéral et des bureaux de contrôle. — Au cours de cette année, l'effectif du personnel du bureau fédéral n'a pas changé. Par contre, en raison de la crise qui sévit dans

l'industrie horlogère, plusieurs bureaux de contrôle ont dû congédier du personnel.

b) Surveillance du commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Le nombre des acheteurs, fondeurs et essayeurs autorisés à faire le commerce des métaux précieux s'élevait au 31 décembre 1925, à 245. Pendant l'exercice 1926, il a été délivré 6 nouvelles autorisations; par contre, 8 radiations ont été effectuées pour cause de décès, de renonciation ou de faillite, ce qui porte à 243 le chiffre des industriels en possession du registre à souche. En outre, la demande d'autorisation a été refusée à 2 postulants n'ayant pas qualité pour pratiquer le commerce des métaux précieux.

La répartition des industriels autorisés, établie par cantons, est la suivante: Neuchâtel 67, Zurich 45, Berne 43, Genève 31, Bâle 11, Vaud 10, St-Gall 7, Appenzell 6, Lucerne 4, Soleure 4, Thurgovie 4, Schaffhouse 3, Tessin 3, Argovie 2, Fribourg 2 et Zoug 1, soit au total 243.

En 1926, il a été délivré 209 registres à souche aux maisons autorisées, 4000 cartes de légitimation et 8850 bulletins spéciaux de présentation aux vendeurs de matières d'or, d'argent et de platine et 34 registres spéciaux aux horlogers-bijoutiers pour l'achat aux particuliers de vieil or et argent et de vieux bijoux de platine.

Résumé des opérations. — Le chiffre de 20,560 bordereaux rentrés et enregistrés pour une valeur de fr. 17,841,283.70 correspond au nombre des opérations d'achat, de fonte et d'essai de déchets et de lingots de métaux précieux faites en 1926. Il a été effectué pendant cet exercice 495 opérations en moins que l'année dernière, représentant une diminution d'une valeur de fr. 122,436.80. Dans ces chiffres il est tenu compte de 4224 opérations d'achat de déchets de platine pour une valeur de fr. 626,330.55.

A la somme de fr. 17,841,283.70, il faut encore ajouter celle de fr. 2,039,617.10 payée pour les « reventes » de matières d'or, d'argent et de platine faites pendant l'année, c'est-à-dire pour les transactions effectuées entre acheteurs et établissements autorisés. Lors même que ces opérations de revente ne sont pas comprises dans celles des ventes proprement dites, elles sont cependant soumises au contrôle obligatoire du bureau des matières d'or et d'argent.

Au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à de nombreuses enquêtes pour justifier la provenance de matières présentées à la fonte ou à la vente. Plusieurs cas ont dû être transmis à l'autorité judiciaire.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

- 6/IV/27. — *François Varin* (de Courgenay), fabrication d'horlogerie, Rue Plänke 14, Bienne.
- 9/IV/27. — *Montres La Vallette S. A. (La Valletta Watch Co.)*, soc. act. cap. soc. fr. 5,000 nom., fabrication d'horlogerie, spéc. de la marque « La Vallette », vente et achat de montres, etc. Cons. Adm. Charles Frédéric-Edouard Heuer, de Brügg. Siège: Rue des Vergers 6, Bienne.
- 11/IV/27. — *Ernst Hoffmann* (de Grossaffoltern), commerce d'horlogerie, Rue Reuchenette 106, Bienne.
- 12/IV/27. — *Georges Aquillon-Pellaton* (de Ste-Croix), terminage, Lerchenweg 3, Bienne.
- 21/IV/27. — *Fritz Bieri* (de Schangnau), horlogerie, Steffisbourg.
- 20/IV/27. — *Prétôt, Vuille et Cie*, soc. com. (Paul V., de La Sagne, William P., de La Chaux-de-Fonds, Marcel Nicolet, de Mont-Tramelan, associés indéf. respons. Charles Nicolet, de Mont-Tramelan, associé com. pr fr. 8,000), atelier électro-mécanique. Rue Léopold Robert 26 a, La Chaux-de-Fonds.
- 21/IV/27. — *Sam. Ruhlé et Cie*, soc. com. (Samuel-François R., de Genève, associé gérant indéf. respons., Dame Léonie R.-Schmid, de Genève, associée-com. pour fr. 5,000), entreprise de gravure et décoration, 3, Rue Berthelier, Genève.

Modifications:

- 3/IV/27. — La soc. act. « *Thommen Uhrenfabriken A. G. Waldenburg* (Fabriques d'horlogerie Thommen S. A. Waldenburg), (Thommen's Watch Cy, Ltd, Waldenburg) », fabrication et vente d'horlogerie, Waldenburg, modifie sa raison sociale en celle de *Thommens Uhrenfabriken A. G. (Fabriques d'horlogerie Thommen S. A.)*, (Thommens Watch Co., Ltd).
- 7/IV/27. — La cos. n. coll. « *Montandon et Mathey* », est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par *Arnold Montandon* (de La Chaux-de-Fonds), bijouterie, joaillerie et boîtes fantaisie, Rue du Nord 187, La Chaux-de-Fonds.

8/IV/27. — La soc. act. « *T. Moser et Co. A. G. (S. A.)* », Bienne, fabrication et vente de montres et parties détachées des dites, modifie sa raison sociale en celle de *Theo Moser et Co., A. G. vormals T. Moser et Co., A. G. (Theo Moser et Co., S. A., ci-devant T. Moser et Co., S. A.)*.

13/IV/27. — *Fabrique d'horlogerie Minerva, Robert frères, société anonyme (Minerva Watch Co., Limited, Robert brothers)*, fabrique et commerce d'horlogerie, soc. an., Villeret. Le cap. soc. est réduit de fr. 480,000 à fr. 300,000.

Radiations:

- 4/IV/27. — *Roskopf et Co., Société anonyme*, fabrication et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.
- 4/IV/27. — *Dr. K. Freuler et Pletscher*, soc. n. coll., exploitation de brevets, La Chaux-de-Fonds.
- 6/IV/27. — *Mappin et Webb (Schwitzerland) Limited* (siège principal Londres), marchandises de métal blanc, argenté, argent et or, maroquinerie, etc., succursale de Lausanne.
- 7/IV/27. — *Pierre Ferret*, fabrique de filières en diamant, pierres fines et diamants industriels, Gd-Lancy, (Genève).
- 7/IV/27. — *Henri Winkler*, outillage et lunetterie en gros, Lausanne.
- 12/IV/27. — *Albert Scherz*, fabrication d'horlogerie, St-Imier.
- 13/IV/27. — *Hiel Zucker « Montres Zénor » (« Zénor Watch »)*, fabrication achat et vente d'horlogerie, Genève.

COTES

26 Avril 1927

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 110,— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500,— »
» laminé, pour doreurs » 3575,— »
Platine manufacturé fr. 21.90 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

	Comptant		A terme	
	22 avril	25 avril	22 avril	25 avril
Londres				
Cuivre	55 13/16	54 13/16	55 29/32	55 7/16
Electrolytique	61 3/4	61 3/4	62 1/4	62 1/4
Étain	295 1/8	294 1/8	291 1/8	290 7/8
Plomb	23 1/8	25 9/16	26 1/2	26 —
Zinc	29 3/8	29 1/8	29 5/8	29 5/8
Paris				
Platine	85.500	83.000	83.000	83.000
Or	17.400	17.400	17.400	17.400
Argent	540	510	540	540
Londres				
Or	8 1/10 1/4	8 1/11	8 1/11 1/2	8 1/11 1/2
Argent	26 3/16	26 3/16	26 1/4	26 —
New-York				
Argent	56 1/2	56 1/2	56 1/2	56 1/4

Change sur Paris fr. 20.25

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 1/2
» » avance s/nantissement 4 1/2

	Parité en fr. suisses	Escompte %	Demande	Offre
France	100 Frs	5 1/2	20.25	20.50
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	4 1/2	25.235	25.27
U. S. A.	1 Dollar	4	5.48	5.21
Canada	1 Dollar	4	5.48 1/4	5.22 1/4
Belgique	100 Belga	6	72.—	72.60
Italie	100 Lires	7	29.30	29.75
Espagne	100 Pesetas	5	91.30	91.90
Portugal	100 Escudos	8	26.50	26.70
Hollande	100 Florins	3 1/2	207.80	208.20
Allemagne	100 Reichsmk	5	123.10	123.40
Autriche	100 Schilling	6	73 —	73.50
Hongrie	100 Pengös	6	90.50	90.80
Tchécoslov.	100 Cour.	5	15.37	15.42
Russie	100 Roubles	10	—	—
Suède	100 Cr. sk.	4	139.—	139.50
Norvège	100 Cr. sk.	4 1/2	134.—	134.50
Danemark	100 Cr. sk.	5	138.40	138.90
Bulgarie	100 Leva	10	3.70	3.78
Roumanie	100 Lei	6	3.30	3.40
Yougoslavie	100 Dinars	6	9.10	9.15
Grèce	100 Drachm.	11	6.80	7.30
Pologne	100 Zloty	8 1/2	—	—
Turquie	1 Liv. turq.	—	2.50	2.70
Finlande	100 Mks finl.	7	13.—	13.20
Argentine	100 Pesos	6 1/2	219.—	221.—
Bésil	100 Milreis	—	61.—	61.50
Indes	100 Roupies	6	187.—	189.—
Japon	100 Yens	5 3/4	242.—	246.—

Cote du Diamant Boart

(Prix de gros pour quantités minima 5000 carats comptant).

Diamant boart fr. 20.90 à fr. 21.—
Qual. supér. fr. 0.30 à fr. 1.20
par carat en plus.

(Comm. par *Lucien Baszanger, Genève*).

Diamant boart £ 0/16/8 comptant.
(Comm. par *L. M. Van Moppes & Sons, Londres*).
Reproduction interdite.

ACHAT ET VENTE**Matériel de Boîtes à liquider**

1 Balancier à friction, vis de 120^m/_m,
 1 Balancier à bras, vis de 90^m/_m,
 1 Balancier à bras, vis de 65^m/_m,
 2 machines revolver 8 pistons à manchon, 80 pinces,
 1 machine Stotz, 7 pistons, 200 pinces.
 Plusieurs machines à fraiser les places.
 Plusieurs tours d'outilleurs.
 S'adresser chez M. Camille Harder, Numa Droz
 75, La Chaux-de-Fonds. 2622

A VENDRE

pour cause d'âge, l'outillage complet d'un atelier de mécanicien, exploité depuis 1865, comprenant: tours complets, limeuse, machine à raboter, à fraiser, à percer, balanciers de différentes grandeurs, outils, fournitures, etc., etc.

Conditions favorables.

S'adresser sous chiffre Q 1919 U à Publicitas, Bienne. 2630

GROSSISTE

aurait commandes régulières à sortir dans les articles suivants: 10 1/2 rond, 6 1/2 ovale, 6 3/4 et 5 1/4 lig. rectangulaire, ébauches A. S., balancier coupé, sertissage, 15 et 17 rubis, cadrans heures émail pour pièces forme. Paiement comptant.

Seules offres détaillées avec prix et si possible échantillons seront prises en considération. 2624
 Offres sous chiffre Y 1887 U à Publicitas, Bienne.

A vendre à Bienne

maison très bien entretenue, 2 logements de 5 pièces, magasin de vente, 3 ateliers. Conditions avantageuses. Offres à case postale 10234, Berne-Transit. 2632

Sommes intéressés à grandes quantités de montres de tous genres pour le

marché anglais

Faire offres sous chiffre P 21585 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 2617

ANGLETERRE

Demandons offres pour mouvements seuls et montres bracelets 9 ct. mirage 19,7 et 23,6^m/_m (8 3/4 et 10 1/2 lig.), également 29,3^m/_m (13 lig.) métal et argent.

Ecrire sous chiffre P 21586 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 2618

DIVERS**Intéressé avec apport ou associé**

disposé à faire les voyages en Suisse et à l'étranger est demandé pour fabrique d'horlogerie soignée.

Ecrire sous chiffre D 47223 X à Publicitas, Genève.

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr. F. Scheurer 1415

Expert comptable et organisateur commercial

NEUEVILLE NEUCHÂTEL

Tél. 46 Prix modérés. Tél. 6.22

DIAMANTS BRUTS. BOORT-CARBONE

pour tous les usages industriels. — Outils diamantés.

Diamant blanc et noir pour poudre et burins. Pointes, Eclats, Esquilles, Poudres au plus bas prix.

LUCIEN BASZANGER

1993

SEUL CONCESSIONNAIRE
 BRUTS SCIENTIFIQUES
 BAIKOWSKY

6, Rue du Rhône, 6
 GENÈVE
 TÉLÉPHONE: STAND 4354

Saphir Montana. — Rubis d'Orient.
 Grenats des Indes.
 Saphir vert

Hermann Fatton S.A.

GENÈVE

Aciers en tous genres pour l'horlogerie

Courroies en caoutchouc « Goodrich »

Courroies en cuir inextensibles

Gordes cuir, rondes et torsos

Gordes coton

Agrafes

1627

UNION DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds

Capital et Réserves Fr. 88.000.000.—

Lettres de crédit circulaires. — Crédits documentaires aux meilleures conditions

UNION BANK OF SWITZERLAND 2466

Every description of banking business transacted

All facilities extended for trading with the watch industry

MONTRES 8 JOURS

Auto, Tambours, Chevalets, Portefeilles, etc., avec calibres brevetés de 42,8 à 67,8^m (19 à 30 lig.). Marche et réglage garantis, aussi mouvements seuls, sont à vendre à prix avantageux à la

Fabrique « Onsa », Longeau (Suisse)

On cherche représentants ou concessionnaires.

Ne faites aucune commande avant de connaître mes prix et échantillons. 2640

Fabrique d'Horlogerie EDDA WATCH

Les Fils de JULIUS BELLAK

Rue Léopold Robert, 26

Téléphone 18.27

LA CHAUX-DE-FONDS

Montres platine, or et argent, ancre et cylindre, 4 3/4 à 20 lig.

EXPORTATION POUR TOUS PAYS. 2641

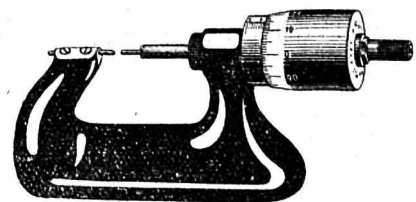
Mouvements ronds et de forme pour l'Amérique.

Les Micromètres

dont les becs peuvent être adaptés à toutes les mesures en horlogerie, sont fabriqués par

Tavannes Watch Co S.A.

TAVANNES
 (SUISSE)

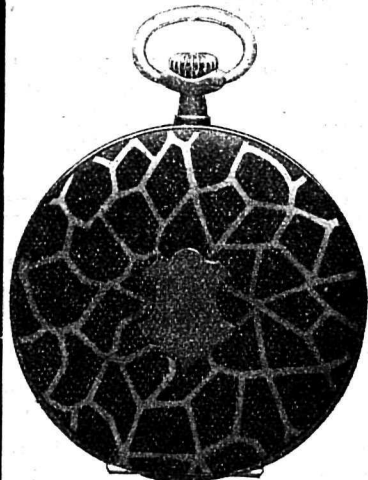


DIVISION:
 MACHINES

2465

MANUFACTURE de BOITES de MONTRES

PAUL BOUVIER À ST-URSANNE



Usine la mieux outillée pour la fabrication en série de tous genres de boîtes de montres soignées, en **Plaqué or - Nickel - Bronze - Electro Vieil argent - Eau-forte - Façon niel et acier.**

1953

Savonnettes et lépines, formes classiques et **modernes**, tous décors.

Boîtes à vis.	Chevalets de formes	Calottes portefeuilles, lunettes de formes.
Boîtes Smoking.	toutes grandeurs.	Calottes bracelets, toutes formes.
Etuis p^r montres auto.		Calottes portefeuilles, lunettes à vis.

== Une référence édifiante! ==

On nous écrit :
« ... Nous sommes entièrement satisfaits du travail livré qui est de toute première qualité et, à l'occasion, pouvez nous indiquer comme référence... »

ECOLE D'HORLOGERIE DE...
LA DIRECTION.

Fabricants !!! Si vous recherchez la satisfaction complète, adressez en toute confiance vos

DORAGES DE ROUES

à une maison d'ancienne renommée

GEORGES HUGUENIN

1, Quai du Bas BIENNE Téléphone 7.96

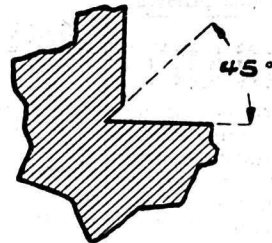
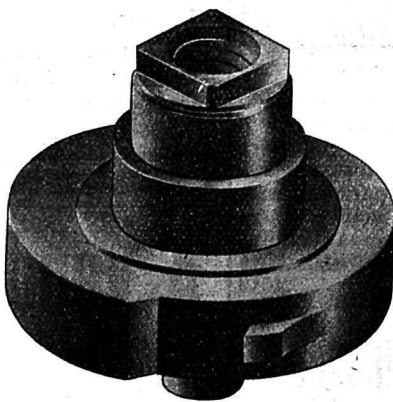
ADOUCISSAGE CIRCULAIRE

ROUES GRENÉES, ETC.

Dorage pour grandes séries bon marché. Prix avantageux !!

Fabrique de Fournitures d'horlogerie Hermann Konrad S. A. MOUTIER (Condemine)

Une de nos spécialités :




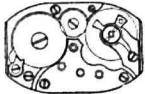
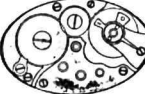
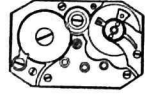

Cette pièce sort de la machine pivotée, évitant ainsi toutes les opérations de pivotage (au nombre de 7 parfois) et avec elles tous les défauts résultant de ces multiples reprises.

Il est à remarquer que les 4 portées principales sont « piquées » dans le sens diamétral par un outil qui franchit du même coup les portées.

Maison la mieux outillée pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Plus de 100 machines en usage.

Demandez les Ebauches KURTH FRÈRES, Granges Dernières Créations

Cal. 28 c.	7 3/4 lig. avec assortiments 8 3/4 lig.		
	8 3/4 et 9 3/4 lig. avec assortiments 10 1/2 lig.		
	4 1/2 lig. tonneaux et 5 lig. oval avec échappem. 8 lig. droites		
	Cal. 151	Cal. 145	Cal. 150
19,5 mm = 8 3/4 lig. Hauteur 8,40 mm			
	11,6 x 18 = 4 1/2 lig.	12,5 x 19,5 = 5 lig.	11,6 x 18 = 4 1/2 lig.
	Interchangeable, avec et sans sertissages. 2970		

Pierres fines pour l'Horlogerie RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par

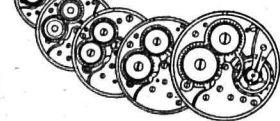
THEURILLAT & Cie PORRENTROY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.

Livraison par retour.

2291

Dorage de mouvements TOUS GENRES



Prix avantageux.
Travail garanti.
Livraison rapide.

V^{VE} DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS
Bienne Wasen 32 • Maison fondée en 1880

DIVERS

Verres ronds et de formes
pour pendulettes
montres - auto, etc.
INCA S. A.,
La Chaux-de-Fonds
Paix 87 1736 Tél. 41.06

Ed. & Ad. Droz
Parc 91, 486
La Chaux-de-Fonds
livrent avantageusement
mouvements, depuis 4 lig.
ovale.



PITONS

tous genres 1825
Fournitures diverses
GRANDJEAN FRÈRES
Le Locle

Mouvements
cylindre 1735

12,4^{mm} (5 1/2"), 11,8^{mm} (5 1/4")
14,6^{mm} (6 1/2"), 15,2^{mm} (6 3/4")
19,7^{mm} (8 3/4"), 20,3^{mm} (8")
sont livrés avantageusement
en qualité garantie.

G. FROIDEVAUX
Fleurs 34 — Tél. 26.02
La Chaux-de-Fonds

TERMINAGES

Atelier sérieux, spécialisé
dans les pièces 5" à
8 3/4 ancrés, entreprendrait
encore environ 12 cartons
par semaine. Travail garanti.
Ecritures sous P 858 N
à Publicitas Neuchâtel.

Manufacture d'Horlogerie

Alb. Grossenbacher
Grenchen 2444

accepte toujours commandes
de 23,6^{mm} (10 1/2 lig.)
27,7^{mm} (12 lig.)
29,3^{mm} (13 lig.)
36,9^{mm} (16 lig.)
38,3^{mm} (17 lig.)
40,6^{mm} (18 lig.)
42,8^{mm} (19 lig.) et
12 size négative ancre,
bonne qualité et courante.
Avis aux intéressés.

Pierres fines

Atelier bien organisé
entreprendrait encore
quelques 100.000 par mois
de tournage de pierres rondes
avec et sans biseaux.
Travail soigné, trou garanti.
Livraison par retour.
Prix avantageux.

Arthur Guinans, Cour-
temaiche (J. B.) 2554

Importante fabrique
d'horlogerie cherche

fournisseur
de cadrans
genre américain.

Fabricant pouvant
entreprendre fortes commandes
mensuelles sont prêts
de faire offres sous chiffre
W 1925 Sn à Publicitas
Chaux-de-Fonds 2634

DIVERS

Petites pièces
ancre

On entreprendrait commandes
ou terminages. 2604
Ecrire sous chiffre P 15183 C
à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

A REMETTRE

Pour cause de départ à
remettre

bon commerce
d'horlogerie.

Off. s. chiff. K 1852 U à
Publicitas Bienne. 2593

TERMINAGES

Atelier bien organisé
cherche encore quelques
grosses par mois de 23,6-
38 3^{mm} (10 1/2-17") ancre.

Travail garanti.

Ecrire s. chiff. Zc 1843 Sn
à Publicitas Soleure. 2581

Si vous n'êtes pas satisfait
de votre poseur de glaces
fantaisies, demandez les prix et
conditions à

Henri BRUNISHOLZ

Manufacture de
verres de montres fantaisie
7, rue des Pierres du Niton
GENÈVE 2534

Terminages

petites pièces cylindre
seraient entrepris régulièrement
par petit atelier travaillant bien.

Ecrire sous chiffre
A 1893 U à Publicitas
Bienne 2619

Remontages

11,8 à 20,3^{mm} (5 1/4 à 19 lignes),
cylindre, sont recherchés
par de bons ouvriers complets
fournissant un travail sûr et
régulier. On ferait aussi
journalièrement 12 cartons de
réglages petites pièces cylindre.
Ecrire sous chiffre
B 1894 U à Publicitas
Bienne 2620

A LOUER

pour fin Octobre 1927
superbe appartement avec atelier,
rez de chaussée. Tour-
nelles 37, La Chaux-de-
Fonds, 4 belles chambres, bout
de corridor éclairé, chambre
de bains installée, véranda,
chauffage central. Atelier pour
12 à 15 ouvriers, établis poses.
S'adresser au 2^{me} étage, télé-
phone 404. 2637

Fabricants et Polisseurs

demandez les derniers prix de
mes meules à polir spéciales
en fer et bronze à polir les
arbres de barillets, pivots et
face de pignons.

Renvois genre « Aciéra »,
modèle 1 et 2.

Machines à polir les pivots,
faces et arbres de barillets.

Travail garanti. 2334
Livraison rapide.

Fritz Wolf
Tél. 76. LONGEAU (Berne).

Achat et Vente

On cherche

3 perceuses

multiples automatiques
d'occasion, mais en bon
état, marque « Schaublin-
Villeneuve ».

Faire offres sous chiffre
O 6095 à Publicitas
St-Imier 2623

Atelier

et

maison d'habitation

à une famille à vendre
ou à louer. Place pour 20
ouvriers. Force et lumière
électriques. Téléphone No.
13, Orpund, à 1 heure de
Bienne, avec correspondance
de tram. Garag
d'auto.

Pr renseignements s'adr.
à **M. Ferlin, Orpund,**
près Bienne. 2616

U.S.A.

Très importante mai-
son d'exportation de-
mande offres avec prix
pour mouvements 6 1/2,
6 3/4 et 10 1/2" ancre, 6
et 15 rubis, marques
américaines.

Pressant.

Envoyer off. s. chiff.
P 21567 C à Publicitas
Chaux-de-Fonds 2610

A vendre

Installation complète pour
fabrication d'horlogerie com-
prenant :

12 machines à arrondir ; 1
tour Wolf-Jahn complet avec
moteur installé ; micromètres ;
machine à numérotier ; belles
layettes ; plusieurs établis et
meubles de bureaux, etc. 2594

Offres sous chiffre L 1853 U
à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Mouvements

rect. et oval, 15 et 17 r.,
10,7 à 12,4^{mm} (4 3/4 à 5 1/2")
avec rochets couverts,
sont demandés.

Offres avec échantillons
et prix s. chiff. K 1906 U
à Publicitas Bienne.

Machine à rectifier

A vendre faute d'emploi
machine à rectifier « Aciéra »
pour int. et ext., état
de neuf. 2626

S'adres. à **C. Schmidt,**
Crêt-Vaillant 18, Le Locle.

Bracelets cuir

Rubans et fermoirs
G. Metzger-Perrei,
Rue du Puits 1. Tél. 1738
LA CHAUX-DE-FONDS 2680

Offres et Demandes
d'emploisVoyageur-
Représentant

30 ans, parlant anglais,
espagnol, français et un
peu l'allemand, horlo-
ger, ayant client en
France, en Allemagne et
en Suisse

cherche engagement.
Salaire suivant entente.

Ecrire sous chiffre
P 574 P à Publicitas
Chaux-de-Fonds 2615

SERTISSEUR

expérimenté et consciencieux,
ayant pratiqué comme chef,
cherche place stable.

Adresser offres sous chiffre
P 15181 C à Publicitas, La
Chaux-de-Fonds 2599

Employée
de bureau

active et énergique, longue
expérience, au courant de la boîte,
décoration, joaillerie, pierres,
cherche place
stable dans bonne maison. En-
trée de suite ou époque à con-
venir.

Adresser offres sous chiffre
P 15182 C à Publicitas, La
Chaux-de-Fonds 2600

Mécanicien-
chauffeur

cherche emploi pour
conduire et entretenir
voiture ou camion.

Pourrait éventuelle-
ment aider aux travaux
d'expédition. 2579

Adr. off. s. chiff. P 15175 C
à Publicitas Chaux-de-Fonds.

On cherche à faire des

pivotages

de finissages, petites pié-
ces extra soignées. Tra-
vail garanti.

S'adresser à **E. Char-**
don, pivotages, Malle-
ray 2603

HORLOGER

Horloger, 20 ans de pratique
dans petites cylindre, entre-
prendrait : remontages, décot-
tages, réglages, vérifications
avant expédition et terminages.

Accepterait place dans com-
ptoir ou fabrique.

Adresser offres sous chiffre
P 15191 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds 2635

Chef de
fabrication

connaissances complètes
mise en fabrication, ter-
minage et réglage dans
les positions, pour petites
pièces ancre soignées.
Disponible pour époque
à convenir.

Discrétion absolue.
Ecrire s. chiffre O 6096 à
Publicitas Le Locle. 2639

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Fabrique de montres à Bienne,

offre place intéressante
à employé

pouvant diriger le département des boîtes et
cadrans, et qui pourrait faire au besoin des
voyages à l'étranger.

Offres sous chiffre H 1847 U à Publicitas,
Bienne. 2596

Représentant pour New-York

connaissant bien la clientèle des Etats-Unis, est
demandé par fabrique d'horlogerie du Jura Bernois,
pour articles de grandes masses et de vente régulière.

Faire offres sous chiffre P 21563 C à Publicitas,
La Chaux-de-Fonds. 2613

FREY & Co, S. A. à Bienne, engageraient
une

employée de bureau

ayant déjà travaillé dans une fabrique d'horloge-
rie et ayant des connaissances des boîtes et
cadrans. 2592

Importante Fabrique d'Horlogerie cherche
pour époque à convenir

Chef de fabrication

(Bureau Central)

poste conviendrait à technicien ou horloger
connaissant également les travaux de bureau. Lan-
gue allemande nécessaire.

Faire offres sous chiffres K 1794 U à Publi-
citas, Bienne. 2566

VOYAGEUR - AFRIQUE

suisse, grande expérience commerciale,
connaissant l'Afrique, voyagerait tout ce
continent pour puissante maison d'horlo-
gerie. Affaires importantes certaines.

Fixer rendez-vous urgent à N° 453, poste
restante, La Chaux-de-Fonds. 2631

ACHAT ET VENTE

Fabrique d'ébauches

A vendre

fabrique d'ébauches de construc-
tion récente, située dans région très
industrielle.

Possède machines et outillages
modernes pour importante produc-
tion, dont l'écoulement d'une partie
est assuré.

Affaire très sérieuse. 2555

Ecrire sous chiffre P 21503 C à Pu-
blicitas Chaux-de-Fonds.

FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL

PROGRESSIA Nidau-Bienne

Maison spéciale pour la grande série 2538

DORAGES DE BOITES OR
COULEUR ET PLATINE
TRAVAUX ÉPARGNÉS

Ad. Stauffer

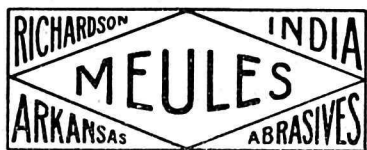
LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE G 44 42 RUE DU PARC

Successieur des Ateliers KOHLER-BARBECY & ROCHAT-COLIN

Fabricant organisé pour la terminaison de la petite pièce ancre de série en très bonne qualité, réglage aux positions et températures, dans les 20 secondes, cherche encore un ou deux preneurs appréciant la qualité.

Demandez échantillons et prix sous chiffre **S 9338 X à Publicitas Genève.** 1858

HUMMEL FILS & C^o



LA CHAUX-DE-FONDS



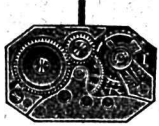
ETA **SCHILD Frères & Cie** **ETA**

GRENCHEN

Exigez les

EBAUCHES "ETA"

qui par leur **construction parfaite** garantissent des mouvements de **qualité irréprochable.**

ETA  **ETA**  **ETA**  **ETA**

5 1/4 lig., c. 420 cyl. Larg. 4280 - Long. 4920

8 3/4 - 9 lig., c. 406 cyl. à vue

5 1/4 lig., c. 370 ancre

La Vente de Montres de Dame

de précision très connues

est à remettre pour les pays suivants : **Espagne, Italie, Belgique et France**

Affaire avec avenir assuré pour Maison de premier ordre.

S'adresser sous chiffres **F 1844 U, à Publicitas, Genève.** 2602

ACHAT ET VENTE

Etude de Me E. Koch, notaire à Porrentruy.

Vente d'une fabrique et d'un château

Samedi 7 mai 1927, dès les 3 heures de l'après-midi, au Café du Soleil, à Fontenais, la Commune de Fontenais, exposera en vente publique et volontaire,

La belle propriété qu'elle possède au milieu du village, comprenant :

une fabrique avec 4 ateliers, un second bâtiment (château) avec 2 logements très vastes, 1 troisième bâtiment avec 1 logement, écurie, grange, buanderie. Un vaste jardin et un grand et beau verger, avec une quantité d'arbres fruitiers bien entretenus. La propriété est clôturée par un grand mur.

Pour renseignements et visiter, s'adresser au notaire soussigné. Termes pour paiements moyennant fournir cautions. Selon la demande des amateurs, la propriété sera offerte par lots, mais le bloc sera réservé.

2606 Par commission: E. Koch, notaire.

FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL

PROGRESSIA Nidau-Bienne

livre vite et bien. 2539

On cherche

fournisseur de cadrans émail Roskopf pour quantités régulières importantes.

Faire offres sous chiffre **P 21560 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2591

42,8mm (19'') 8 jours court ressort

rem. et à clef. article soigné. est offert très avantageusement, soit en mouvement fini, ou montre tout genre. Affaire sérieuse et monopole éventuellement donné.

Offres sous chiffre **P 21575 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2611

Les Bureaux

Maurice Kleiner

sont transférés **dès le 27 avril**

Rue Léopold Robert, 42

LA CHAUX-DE-FONDS 2607

Compteurs

Qui fabrique compteurs grand modèle, cadran environ 10 à 12 centimètres de diamètre, servant pour lecture à distance? Sommes également intéressés à tous genres de compteurs et chronographes, pour marché américain.

Adresser prix et catalogues sous chiffre **P 21548 C Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2590

Organisation moderne. Livré vite et précis.

FABRIQUE DE SERTISSAGES

"PRÉCIS"

EUGÈNE MEYLAN

LA CHAUX-DE-FONDS 2636

Jacob Brandt 61. Téléphone 3,17

A louer au centre de Bienne 3 ateliers clairs

environ 30 et 40 m². Force et lumière électriques, eau, gaz, pour de suite ou époque à convenir.

Prix modérés.

Offres à case postale **10234, Berne-Transit.** 2633

Commande à sortir

pour mouvements et montres complètes, cal. 27,07 et 29,3 mm (12 et 13 lig.) Offres sous chiffre **L 1908 U à Publicitas, Bienne.** 2629

TERMINAGES 23,6mm (10 1/2'')

Termineurs ou fabriques d'horlogerie étant à même de terminer bonne spécialité en qualité sérieuse sont priés de faire leurs offres de suite, en indiquant prix et production journalière sous chiffres **G 1845 U à Publicitas, Bienne.** 2601

BOITES à CORNES argent et métal

avec ou sans émail

en deux ou trois pièces. Grande production.

BOULES PENDENTIFS, PENDULETTES POIRES, CLOCHES, CHEVALETS, argt., émail

Colliers

PRIX AVANTAGEUX

Adressez-vous à **Fabrique de Bijouterie et d'Emaux de Genève, 54, rue de Lausanne.** 2628

Maison d'exportation

demande offres pour mouvements 23,6 mm. (10 1/2'') ancre et cylindre et 28,2 mm. (12 1/2'') cylindre. Seules les offres avec prix seront prises en considération.

S'adresser à **Case postale 213, La Chaux-de-Fonds.** 2569

On demande

Mouvements 17,4mm (7 3/4'')

ancres, sav. à sde, cadrans émail, qualité extra bon marché.

Faire offres case postale 142, Neuchâtel. 2595

Quelle fabrique sortirait des

terminages de pignons

pour **petites pièces soignées** (grandes moyennes, petites moyennes, champs)?

S'adresser sous chiffre **E 1897 U à Publicitas Bienne.** 2625

FAIRE UN ESSAI AVEC LE CADRAN MÉTAL

PROGRESSIA Froidavaux & Cie

NIDAU-BIENNE

c'est continuer. 2540



en vous adressant à

LOUIS BANDELIER, St-Imier

Téléphone
1.80

2047

Maison de confiance.

Commissionnaire pour La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Tramelan.

Atelier à grosse production.

Assurez-vous une bienfaisance parfaite du
NICKELAGE et de l'
ARGENTAGE

de tous vos genres de mouvements de montres

Décolletages de Précision

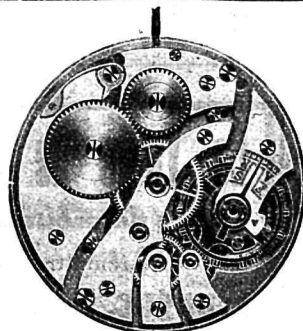
en tous genres pour l'horlogerie

Pignons de finissage, pivot levé, chaussées, plateaux, arbres de barillets, pivotés, piqués, etc., etc. — Régularité absolue.

Atelier de décolletages

2552

A. GLASTER, Court (Jura bernois)



MARTEL WATCH CO S. A.

Les Ponts-de-Martel

Remontoir 16/17 lig., plat et ultra plat, lépine et savonnette.

Autres spécialités de la maison :

1742

Répétitions avec toutes complications.

Chronographes-compteurs 16, 17 et 19 lig.

Bracelets-chronographes-compteurs 16"

Calibres particuliers.

Interchangeabilité.

Fabrique de secrets à vis et américains, en tous genres

F. BERGEON

16, rue Daniel JeanRichard LA CHAUX-DE-FONDS Rue Daniel JeanRichard, 16

Téléphone 3.34. — Compte de chèque postal IV B 728

SPECIALITÉ: Secrets talons détachés

Le rêve des acheteurs. — Essayer, c'est continuer.

Travail prompt et soigné.

979



TÉLÉPHONE
13

FABRIQUE DE RESSORTS

PAUL DUBOIS
CORGÉMONT

FABRICATION RÉGULIÈRE

BANQUE PERRET & C^{IE}

9, rue Léopold Robert LA CHAUX-DE-FONDS rue Léopold Robert, 9

Ouverture de :

Comptes-courants et Comptes de Dépôts
aux conditions du jour les plus favorables.

Escompte et Encaissement
d'Effets sur tous pays.

Chèques et traites sur toutes places importantes.

Changes de Monnaies et Billets de banque étrangers.

Exécution d'ordres de bourses sur les places suisses et étrangères.

Encaissement de coupons.

Usine de Dégrossissage

d'Or, d'Argent et de Platine

18, rue du Grenier, 18

Achat et Vente de Métaux précieux en Lingots, Barres, Monnaies, Déchets, etc.

Vente d'Or, Argent et Platine préparés à tous titres, qualités et dimensions p^r monteurs de boîtes, bijoutiers, etc

Plaques argent p^r cadrans.

Or fin pour doreurs.

Paillons or et argent. 2046

FABRICATION DE BRACELETS

cuir et moire, en tous genres 2603

E. J. Luginbuhl

Dr Kern, 9 LA CHAUX-DE-FONDS Place d'Armes

Pils d'ACIER pour Décolletages

Stocks bien assortis

COURVOISIER & FILS BIENNE

Annuaire du Commerce suisse

Chapalay & Mottier S. A.

Concessionnaire: PUBLICITAS, GENÈVE

500.000 adresses

Edition 1927

vient de paraître.

Révision soignée et complète des adresses de toutes les entreprises établies dans notre pays. Signe particulier pour les maisons inscrites au Registre du Commerce et fixées en Suisse romande, ainsi que dans les cantons de Berne et de Zurich. Table des localités. Table des professions très complète, dans les deux langues. Registre allemand-français de toutes les branches comprises dans l'ouvrage. Chapitre très étendu réservé aux maisons françaises. Nombreux renseignements utiles: listes des autorités fédérales et cantonales, tarifs postaux, etc.

Prix Fr. 30.—

Expédition contre remboursement, frais de port en sus.

En vente dans les principales librairies et à Publicitas Genève et succursales.